

Mme GRESSIN (procuration à M. GRESSET) - M. ROUARD (procuration à Mme RENIER) – M. DUVAL (procuration à Mme MALLET) – M. TASSEZ (procuration à Mme MARTIN) – Mme KEMPF (procuration à Mme LEDIEU) – Mme PROVENDIER (procuration à M. TURPIN) – M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)

Madame le Maire **transmet les excuses de M. THOR et indique que M. DEROTTEUR a prévenu de son retard pour raisons professionnelles.**

-

Monsieur Xavier ADAM est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire communique les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre de l'article **L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**, de Novembre 2017 à Avril 2018 :

N°	DATE	INTITULE	PRIX
NOVEMBRE 2017			
088	03.11.17	Contrat d'engagement - Téléthon - 8 et 9 décembre 2017	33€ TTC
089	07.11.17	Installation et hébergement équipement télé relève - Stade Saint Paul	
090	07.11.17	Modification n°1 - Marché Château des Stuarts - Lot 2 fusion	79 832,31€ TTC
091	08.11.17	Tarif Barnum	65€ TTC
092	10.11.17	Marché de services - Assurances Statutaires 2018-2021 - Aster	Prime annuelle personnel communal : 71 475€ TTC Prime annuelle personnel IRCANTEC communal : 1 147€ TTC Prime annuelle personnel du CCAS : 1 446€ TTC
094	18.11.17	Convention contrat de cession - La Forge	2 954€ TTC
096	20.11.17	Location de deux friteuses électriques	100€ TTC
097	21.11.17	Modification n°1 - Club house du Tennis de Table - Lot 2 menuiseries intérieurs - Ets Apert	Coût de l'opération inchangé : 4 130.06€ TTC
098	22.11.17	Adhésion au service coffre fort électronique associés au service FAST-ACTES	900€ TTC
099	28.11.17	Avenant n°1 - Fourniture service portage de repas - Sogirest Transfert	
100	29.11.17	Accord cadre à bons de commande - Fourniture fioul domestique 2018-2021	50 000€ HT
101	29.11.17	Renouvellement convention d'occupation de locaux - Maison Familiale Rurale	
102	29.11.17	Renouvellement convention d'occupation de locaux - Fitness Club	
DECEMBRE 2017			
103	04.12.17	Convention de prestation - Personnel encadrement des rythmes scolaires	1 020 TTC
104	04.12.17	Convention de prestation - Personnel encadrement des rythmes scolaires	210 TTC
105	04.12.17	Convention de prestation - Personnel encadrement des rythmes scolaires	1 170 TTC
106	04.12.17	Convention de prestation - Personnel encadrement des rythmes scolaires	3 672.35 TTC
107	12.12.17	Contrat de maintenance des pompes de la piscine	2015 TTC
108	12.12.17	Tarification de service	85.68 TTC

109	13.12.17	Marché de travaux - Création de 2 vestiaires pour le personnel de la Piscine des Etangs	
110	14.12.17	Avenant n°2 - Club house tennis de table - Lot 2 menuiseries intérieures - Ets Apert	285.60 TTC
111	14.12.17	Avenant n°1 - Club house tennis de table - Lot 3 plomberie - Ets Vailly Electric	2 610 TTC
112	18.12.17	Convention contrat de prestation - Embrassement du 01/01/2018	1 900 TTC
113	18.12.17	Convention contrat de cession - La Forge le 13/10/2018	3 692.50 TTC
114	18.12.17	Convention contrat de cession - La Forge le 07/04/2018	440.73 TTC
JANVIER 2018			
001	08.01.18	Contrat location et maintenance – Imprimante Dactyl Buro	525€ HT
002	11.01.18	Contrat de maintenance des progiciels - Berger Levraut	
003	12.01.18	Contrat de maintenance - Appareil analyse d'eau - Piscine	997€ TTC
004	16.01.18	Renouvellement adhésion à la SPA du Cher	2 960€ TTC
005	16.01.18	Cadeau communication - Visite de Madame la Préfète du Cher	45€ TTC
006	23.01.18	Contrat de prestation - Sorties Maison des Jeunes 2018	459€ TTC
007	23.01.18	Contrat de prestation - Sorties Maison des Jeunes 2018	600€ TTC
008	23.01.28	Contrat de prestation - Sorties Maison des Jeunes 2018	464€ TTC
009	23.01.18	Contrat de prestation - Sorties Maison des Jeunes 2018	360€ TTC
010	24.01.18	Convention contrat de cession - Château des Stuarts	750€ TTC
012	25.01.18	Reconduction Marché de location entretien - Vêtement de travail - Elis 2018	
013	31.01.18	Notification - Tranche 2 - Travaux électricité - Salle des fêtes et complexe sportif - CEBAT 2	9 997.25€ TTC
FEVRIER 2018			
014	02.02.18	Convention mini séjour - Accueil de loisirs du 18 au 20/07/2018	1 720€ TTC
015	02.02.18	Activités mini séjour - Accueil de loisirs du 18 au 20/07/2018	200€ TTC
016	02.02.18	Repas mini séjour - Accueil de loisirs du 18 au 20/07/2018	1 733,60€ TTC
017	20.02.18	Marché de service - AMO - Contrat d'assurances 2018-2021 - Arima Consultants Associés	2 880€ TTC
018	28.02.18	Convention contrat de cession - La Forge	2 200€ TTC
MARS 2018			
019	07.03.18	Convention de prestation du personnel encadrant – Stage multisports	337,50€ TTC
020	12.03.18	Convention contrat de cession – La Forge	2 300€ TTC
021	27.03.18	Tarifcation de service	86€ TTC
AVRIL 2018			
022	05.04.18	Convention du séjour du service jeunesse du 23 au 27 juillet 2018	11 250€ TTC
023	11.04.18	Remboursement de sinistre	265,32€ TTC
024	11.04.18	Marché de travaux – Création de 2 vestiaires pour le personnel de la piscine – Lot 1 maçonnerie – Tranche ferme – SARL MARDESSON	5 940€ TTC
025	11.04.18	Marché de travaux – Création de 2 vestiaires pour le personnel de la piscine – Lot 2 plomberie – Tranche ferme – VAILLY ELECTRIC	3 808,58€ TTC
026	20.04.18	Marché fournitures et services – Fourniture et installation d'une chaudière à gaz au centre de loisirs – Centre Chauffage Plomberie	16 492,21€ TTC
027	26.04.18	Remboursement de sinistre	79,19€ TTC

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le **procès-verbal du conseil municipal du 26 Avril 2018**, sans observation.

Madame le Maire accueille Monsieur Laurent JACQUET, arrivé au sein du personnel communal dernièrement pour remplacer Monsieur Pascal AUDENOT, directeur des services techniques qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 22 Juin prochain.

Monsieur JACQUET se présente au Conseil. Il indique qu'il était précédemment employé du Syndicat d'Énergie du Cher où il était responsable du service éclairage public et assurait une mission d'aide aux collectivités concernant l'accessibilité et la sécurité incendie dans les bâtiments recevant du public.

Madame le Maire rappelle que le pot de départ de Pascal AUDENOT aura lieu le 6 juillet prochain vers 18 h 30.

-

Madame le Maire indique au Conseil municipal que le projet de délibération n° 2018/05/03 relatif à l'extension du système de vidéo-protection est retiré de l'ordre du jour. Ce dossier sera reporté à une séance ultérieure.

-

> Cession de terrain au profit de l'Office Public d'Habitat du Cher

Madame le Maire rappelle qu'à sa demande, l'Office Public d'Habitat du Cher a accepté de porter le projet de construction de logements dans le cadre de l'opération de construction de la gendarmerie. Après discussion avec l'Office, il est apparu nécessaire de repousser de cinq mètres la limite du terrain d'assiette des logements et décaler par conséquent de cinq mètres le découpage du terrain devant recevoir la caserne des pompiers. Un nouveau bornage a eu lieu et une nouvelle réunion doit se tenir prochainement avec l'architecte.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur AUTISSIER qui ne prend pas part au vote,

- approuve la cession à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section BH n° 358, située au lieu-dit « Le Champ des Tailles », d'une superficie de 36a 17ca au profit de l'Office Public d'HLM du Cher. Cette cession, destinée à la construction de logements pour les gendarmes et leurs familles dans le cadre de l'opération de construction d'une gendarmerie, est conditionnée au maintien de l'engagement de l'Etat dans l'opération et à la construction de la gendarmerie.

- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer l'acte authentique à intervenir.

> Election de deux délégués supplémentaires de la Commune d'Aubigny-sur-Nère auprès de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Madame le Maire rappelle que les communes membres de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne ont été amenées à se prononcer sur la recomposition du Conseil communautaire à la suite de l'élection partielle programmée dans la commune de Sainte-Montaine. La composition en place à 35 délégués n'était pas reconductible légalement et l'ensemble des communes a choisi la configuration à 37 délégués, seule configuration ne diminuant pas le nombre d'élus en place. Les deux délégués supplémentaires sont à élire pour Aubigny.

Madame le Maire propose la liste pour Ensemble pour Aubigny composée de Elisabeth GRESSIN et Xavier ADAM.

Madame DAUGU indique que la liste Alternative Citoyenne ne propose pas de liste dans la mesure où

aucun siège ne pourra lui être attribué.

Madame le Maire rappelle que Monsieur MELLOT, à l'origine conseiller communautaire, a été remplacé par Monsieur DECROIX en raison de son emploi du temps. Madame le Maire précise que la présence d'Elisabeth GRESSIN auprès de la Communauté de Communes paraît indispensable dans la mesure où elle est intervenue régulièrement dans l'organisation du séjour jeunes sans pour autant être élue en qualité de déléguée. Cette précision est donnée en raison de la parité qui doit être respectée pour la présentation de la liste et que le groupe Alternative Citoyenne n'était pas en mesure de présenter un homme.

Monsieur CHAUSSERON et Madame CHARON-COLIN procèdent au dépouillement du vote.

La liste composée de Elisabeth GRESSIN et Xavier ADAM est élue par 23 voix Pour et 4 bulletins blancs.

> Renouvellement du dispositif « Passeport pour les jeunes » dans le cadre de l'opération « Vacances pour tous »

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement pour l'été 2018 du 9 juillet au 1^{er} septembre, du dispositif « Vacances pour tous » comportant deux volets :

- Volet « Passeport pour les jeunes » pour les enfants de 6 à 16 ans révolus ouvrant droit :
 - ✓ à la gratuité de la piscine des Etangs
 - ✓ à six entrées offertes au cinéma Atomic

- Volet « sorties » consistant à organiser 2 sorties d'une journée chacune au cours de l'été, prises en charge par le C.C.A.S. à Chalette/Loing et au PAL :

Date	Lieu
Mercredi 26 juillet	Chalette sur Loing Croisière de 2 h sur le canal de Briare et du Loing. Escale fluviale à proximité de la Maison de la Nature et de l'Eau, halte à la base de loisirs du Lac
Mercredi 8 août	LE PAL

Les familles pouvant bénéficier du dispositif sont celles dont les conditions de ressources ne dépassent pas le barème CNAF pour le versement de l'allocation de rentrée scolaire.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame le Maire indique qu'en 2017, il a été enregistré dans le cadre de cette opération :

- entrées piscine : 94 entrées en juillet et 68 en août,
- entrées cinéma : 82 entrées en août (cinéma fermé jusqu'au 18 juillet).

Pour ce qui concerne les sorties familiales, il y a eu 28 inscrits pour le Parc Astérix le 26 juillet (18 de moins de 14 ans et 10 de plus de 14 ans), et 25 inscrits pour la sortie au parc zoologique de la Haute Touche du 23 août (18 de moins de 16 ans et 7 de plus de 16 ans). Le coût total des sorties s'est établi à 1 103 € dont 431 € à la charge des familles et 672 € à la charge du CCAS.

Le séjour offert aux familles a bénéficié à trois familles (9 personnes) durant une semaine entre le 22 juillet et le 12 août. Madame le Maire indique qu'en raison de la difficulté grandissante à trouver des familles susceptibles de bénéficier de ce séjour, la commission pourra engager une réflexion pour 2019 afin de revoir le système.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame le Maire indique que les familles susceptibles de bénéficier de ce type de séjour ne sont pas toujours intéressées.

> Extension du système de vidéo-protection

Comme indiqué en début de séance, Madame le Maire rappelle que ce projet est retiré de l'ordre du jour.

> Convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de la crèche halte-garderie Kilts et Culottes Courtes

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Madame VEILLAT qui ne prend pas part au vote, le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux pour la crèche halte-garderie Kilts et Culottes Courtes comportant notamment les dispositions suivantes :

- durée : 3 ans avec tacite reconduction
- dénonciation possible à tout moment par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de six mois
- gratuité de la mise à disposition des locaux mais l'association prend en charge l'eau, l'électricité, le téléphone. Les frais de chauffage seront remboursés à la commune sur émission d'un titre
- l'Association et la Commune prendront à leur compte la charge d'entretien et de réparation des aménagements et installations qu'elles ont exécutés (association) ou dont elles sont propriétaires (commune)

> Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Madame le Maire indique que la mise en place de ce nouveau dispositif est le résultat d'un gros travail effectué par les services et notamment Sylvie PARDIEU qu'elle remercie pour le travail précis réalisé.

Le RIFSEEP permet d'agréger un ensemble de primes. Il est composé :

- d'une part fixe « IFSE » Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée aux fonctions et à l'expérience. Pour déterminer cette IFSE, il a fallu classer tous les métiers existant au sein de la commune. Cela a permis de mettre en évidence et de régulariser certaines différences entre plusieurs agents assurant les mêmes fonctions, et dans les cas où la classification retenue entraînait une baisse de rémunération, un maintien de salaire a été retenu

- d'une part variable « CIA » Complément Indemnitaire Annuel, liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Cette part remplacera la prime au mérite s'établissant de 250 € à 500 €, particulièrement complexe à appliquer. Les agents avaient d'ailleurs demandé depuis deux années de modifier le système.

Le RIFSEEP a été présenté en Comité technique et discuté avec l'agent qui s'occupe du syndicat et qui le représentera officiellement en décembre prochain.

Madame le Maire rappelle les différents groupes et sous-groupes créés pour représenter au mieux la réalité de l'existant dans les différentes catégories et emplois.

L'IFSE suit le sort du traitement en cas de maladie ordinaire et en cas d'accident de service/du travail. Pour ce qui concerne le complément indemnitaire annuel (CIA), un abattement est appliqué en fonction du nombre de jours d'absence allant de 0 € à 100 €, en excluant les jours de carence.

D'après les simulations réalisées, l'enveloppe globale augmentera très légèrement par rapport à celle réservée à la prime au mérite versée auparavant. Cette part CIA sera versée au mois de juin.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise en place du RIFSEEP au sein du personnel communal tel que présenté dans la note de synthèse jointe à la convocation de la séance de conseil municipal.

Madame le Maire félicite à nouveau Madame PARDIEU pour le travail accompli.

> Création d'emplois sous contrat d'engagement éducatif

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la création de 10 emplois sous contrat d'engagement éducatif pour la période du 9 juillet au 3 août 2018 et 4 emplois pour la période du 22 au 26 octobre 2018.

Madame DAUGU s'interroge sur la formulation de l'article 2 pour ce qui concerne l'interdiction de consommer de l'alcool et de la drogue durant les heures du centre et les mini-camps, ce qui pourrait laisser à penser qu'en dehors de ces périodes, il y a autorisation.

Madame le Maire indique qu'il est important de souligner ces interdictions mais propose de modifier la rédaction.

> Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école d'Oizon

Sur le rapport présenté par Madame JUBLOT-DERDINGER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement de 1 520 € à la Commune d'Oizon, correspondant à la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école pour quatre élèves Albinis, à raison de 380 €/élève (montant identique à l'année dernière).

> Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aubigny-sur-Nère

A la demande de Madame DAUGU, Madame le Maire propose aux conseillers municipaux intéressés de consulter la liste des élèves domiciliés dans des communes extérieures, scolarisés dans les écoles publiques d'Aubigny.

Madame RENIER précise que la commune d'Oizon ne règle pas systématiquement les frais de fonctionnement des écoles d'Aubigny pour les élèves domiciliés à Oizon.

Madame DAUGU s'interroge sur le fait que les frais de fonctionnement ont diminué à l'école primaire et augmenté à l'école maternelle.

Madame RENIER précise qu'il s'agit principalement des frais de personnel induits à la suite de la fin des contrats aidés.

Arrivé de Monsieur Stéphane DEROTTEUR.

Sur le rapport présenté par Monsieur CHAUSSERON, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la demande de participation financière des communes de résidence des élèves accueillis dans les écoles publiques maternelle et élémentaire d'Aubigny,

- fixe pour l'année scolaire 2018-2019 à 597 € (contre 590,50 € l'année dernière) le montant de participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Aubigny à demander aux communes de résidence des élèves extérieurs scolarisés à Aubigny [(79 443 € + 158 856 €) /399 élèves = 597,24 €]

- autorise Madame le Maire à mettre la participation des communes concernées en recouvrement et d'entreprendre, si besoin est, les démarches nécessaires en vue d'un recouvrement d'office.

> Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S)

Sur le rapport présenté par Madame CHARON-COLIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit le montant de la participation par élève au titre de l'année 2017-2018, des communes de résidence des enfants scolarisés à Aubigny en ULIS, aux conditions suivantes :

. Fournitures scolaires : 41,60 €

. Frais d'accueil : 154,50 €

> Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Solange

A la demande de Monsieur DECROIX, ce projet de délibération fera l'objet de deux votes séparés concernant les deux points abordés.

Sur le rapport présenté par Madame DORISON, le Conseil municipal fixe pour l'année 2018-2019 :

- à la majorité des membres présents et représentés (1 voix Contre : M. DECROIX - 3 Abstentions : Mme DAUGU – Mme CHARON COLIN – M. MELLOTT, et 24 voix Pour), le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Solange à 283 € par élève des classes élémentaires

- à la majorité des membres présents et représentés (4 voix Contre : M. DECROIX – Mme DAUGU – Mme CHARON COLIN – M. MELLOTT, et 24 voix Pour) le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Solange à 1 111 € par élève des classes maternelles. Ce versement s'applique aux élèves de Petite section – Moyenne section et Grande section, excluant les éventuels élèves nés en 2016 et inscrits en Très petite section.

> Tarif vente tartan Hunting Stuart

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, le Conseil municipal fixe à l'unanimité des membres présents et représentés, le prix de vente du tartan Hunting Stuart à 29 €/mètre représentant le prix coûtant.

> Mandatement de deux créances éteintes

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le mandatement à l'article 6452 « créances éteintes » des sommes de 211,20 € et 96,20 € correspondant à des factures de cantine et garderie émises en 2017 auprès de deux familles.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame le Maire indique que la Communauté de Communes Sauldre et Sologne a reçu le courrier d'acceptation du Projet Artistique et Culturel de Territoire

Le PACT est subventionné par la Région Centre à hauteur de 44 016 € pour un montant de dépenses de 110 040 € sur le territoire de la CDC.

2/ Madame le Maire remercie Monsieur le Président du Conseil départemental de la subvention de 15 000 € octroyée pour le PACT Sauldre & Sologne.

Madame le Maire ajoute que la saison culturelle présente un programme de qualité, elle remercie les membres de la commission Culture et Monsieur Julien GUINEBAULT.

3/ Voyage d'élèves de l'école des Grands Jardins à Lanvéoc dans le cadre du parrainage de la 34 F

Madame le Maire indique que les enfants se sont rendus sur la plage cet après-midi d'où ils ont pu admirer un ballet d'hélicoptères. Le séjour se déroule au mieux malgré une météo mitigée.

4/ Application My Mairie

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une application à télécharger sur smartphone et qui permet d'accéder aux alertes ou encore à tous les administrés d'aviser les services municipaux en cas de problèmes constatés dans Aubigny. Cette application complète la page facebook. Il s'agit d'un service interactif qui permet de prendre une photo et de l'envoyer directement aux services concernés (ex : nid de poule...). Une visite de ville est également possible grâce au service de géolocalisation. Cette application devrait être opérationnelle pour le 14 juillet.

5/ Barreau routier RD 940 – RD 30

Monsieur AUTISSIER indique que les travaux sont démarrés et devraient se terminer en fin d'année. Une interrogation persiste sur le carrefour sur la RD 30 et quelques acquisitions restent à signer sur le RD 30. Le barreau routier sera opérationnel sur l'année 2019.

6/ Film promotionnel sur Aubigny

Madame le Maire demande à Madame MARTIN de prendre en charge le montage de ce projet. Il s'agit de convaincre en quelques minutes de l'intérêt de s'installer à Aubigny. Le caméraman intervenu pour le film réalisé sur le Pays Sancerre-Sologne a été contacté.

Sur une question de Monsieur AUTISSIER, Madame le Maire rappelle que les appels d'offres sont obligatoires à partir de 25 000 € et précise que le coût de ce projet devrait se situer bien en-deçà de ce montant, ce qui n'exclut pas pour autant la possibilité d'une consultation.

Madame DAUGU indique que le prix demandé à Isa Groupe pour le film en cours de réalisation est de 300 € pour deux minutes.

Madame RENIER répond que ce prix paraît peu élevé, elle ajoute que le film sur Aubigny sera élaboré à partir d'un scénario et que le travail de préparation représente un coût.

7/ Centre équestre

Madame le Maire indique qu'elle a reçu le contrat de délégation de service public signé. L'attribution sera proposée au conseil municipal le 14 juin prochain pour respecter les délais imposés par la procédure.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, il est précisé que la mise à disposition de l'équipement au bénéficiaire de la délégation de service public sera opérationnelle le 2 juillet 2018.

8/ Calendrier des manifestations

JUIN

Jusqu'au dim 30 sept.

Exposition « Aubigny la sportive » - Vieil Aubigny – Maison Victorine

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une exposition de grande qualité. Les clubs sportifs participent activement à la vie de l'exposition en organisant des démonstrations parallèlement à la tenue de l'exposition.

Madame DOGET indique que l'exposition vient d'ouvrir mais que le démarrage est prometteur. Un groupe de Biterrois venu visiter l'exposition a apprécié sa qualité.

Elle ajoute que le relais est pris par l'Ehpad puisqu'une mini-exposition sur le sport a été installée cette semaine dans l'établissement.

Le thème de l'exposition du Vieil Aubigny l'année prochaine sera « Aubigny la festive » puisque ce seront les 30 ans des Fêtes Franco-Ecossaises version moderne.

Madame le Maire remercie les organisateurs de l'exposition pour le travail réalisé.

Mercredi 6		Journée verte. Madame le Maire indique que cette journée doit contribuer à modifier la façon de voir la ville, apporter des conseils sur les plantations possibles au pied des murs telles que les valérianes...
Ven 8	18 h 30	Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine – Rassemblement parking Saint Ligori pour se rendre au monument Lao-Hmong
Sam 9	14 h 00 – 17 h 00	Portes ouvertes/Stage de découverte – ACN Handball – Gymnases
		Fête de la Musique – Centre-ville
	17 h 30	Concert en l'église de Blancafort précédé de la signature du PACT en présence de la Vice-Présidente du Conseil Régional
Dim 10	8 h 30	Tournoi Loisirs – ACN Handball – Gymnases
	17 h 00	Théâtre « Les Bourgeois » de Georges FEYDEAU, Compagnie Sept-Épées – Commune d'Aubigny-sur-Nère – Cour du château (ou salle du château si mauvais temps) Madame MALLET précise qu'il s'agit d'une compagnie en résidence à la Forge qui prépare son spectacle pour le Festival d'Avignon. Aubigny figure sur l'affiche du Festival d'Avignon en qualité de partenaire. Ces deux pièces « Ne te promène pas toute nue » et le « pavé de l'ours » sont jouées à Aubigny en avant-première du Festival d'Avignon
Jeu 14	14 h 30 – 16 h 30	Réunion publique « Révision du code de la route » - Mutualité Sociale Agricole – Salle des fêtes
Ven 15 - Sam 16	20 h 30	Théâtre Musique Danse Vidéo : Création « El milagro de Cuba » Foyer socio-éducatif du collège Gérard Philipe - La Forge

9/ Aubigny a été mis en avant sur le site de Territoires Conseils par la Caisse des Dépôts et Consignations pour la fréquentation du cinéma qui a quasiment doublé en trois ans.

10/ Madame DAUGU indique que le Comité de jumelage Aubigny-Vlotho a organisé un voyage à Vlotho le week-end de l'Ascension auquel 42 personnes ont participé. Le séjour s'est très bien déroulé et une délégation viendra pour le Téléthon. Elle indique que la photo de vlotho a été mise en place sur le rond-point Saint-Ligori.

Elle ajoute qu'elle a été contactée par le projectionniste du cinéma qui est en mesure de projeter mercredi soir le film « Transit » en version originale de Christian Petzold.

11/ Calendrier des réunions :

Mercredi 6 Juin 2018 à 19 h 00 : 8° Commission (Finances)

Jeudi 14 Juin 2018 à 20 h 30 : Conseil municipal

N° délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
2018/05/01	3.2	Domaine & Patrimoine	Cession de terrain au profit de l'Office Public de l'Habitat du Cher	269

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

-